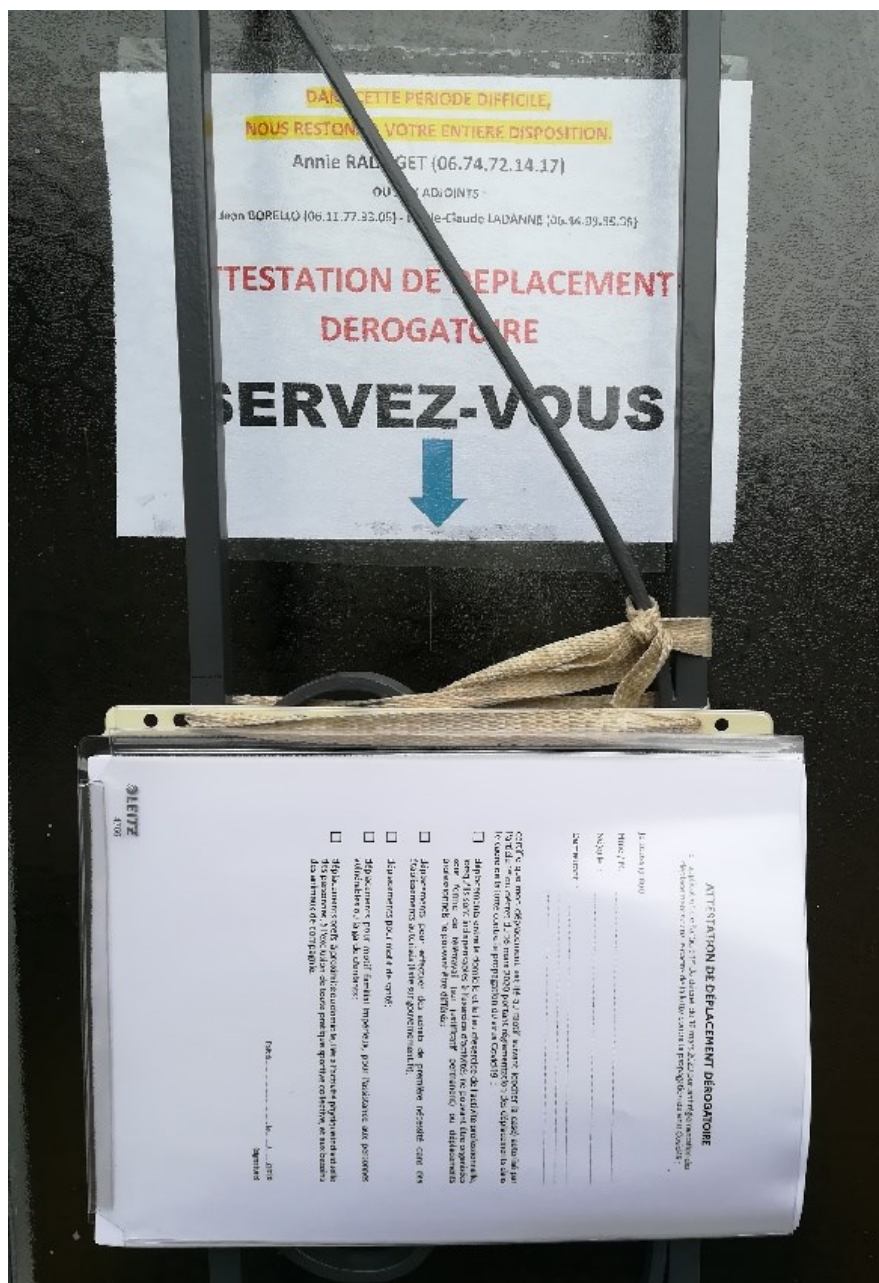


Des attestations de déplacement dérogatoires sont disponibles en libre-service sur la porte de la mairie. A n'utiliser que pour les déplacements autorisés et nécessaires. Le mot d'ordre est **« Restez Chez Vous »**.



La mairie reste ouverte pendant cette période difficile et la municipalité est prête à aider les plus vulnérables à réaliser leurs courses par exemple.